

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 6 juin 2016 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarreau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Maître Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Madame Nataliya Horokhovska, secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 14.

10.01
CA16 26 0145

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2016

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2016, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA16 26 0146

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

ATTENDU qu'une copie du procès verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le procès verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 - Point d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

12.01

CA16 26 0147

Approbation du Plan directeur culturel 2016-2020 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver le Plan directeur culturel 2016-2020 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

1163653005

12.02

CA16 26 0148

Motion pour l'élaboration d'un plan de rattrapage d'entretien et de réfection du réseau viaire

Attendu que dans le cycle de vie d'une chaussée, les bonnes pratiques consistent à effectuer un entretien préventif, des interventions de maintien puis sa reconstruction ;

Attendu que l'entretien préventif et les interventions de maintien permettent d'améliorer les rues et les trottoirs par section tout en augmentant leur durée de vie;

Attendu que le financement pour l'entretien des rues relève de la Ville de Montréal, qui met à la disposition des arrondissements des fonds substantiels pour le faire;

Attendu qu'il existe les programmes suivants à la Ville de Montréal pour le maintien et la réfection des rues : Programme de réfection routière (PRR), Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR);

Attendu que le Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) englobe les activités suivantes : réparation de fissures actives, ajustement de puisards, réfection d'arrêts d'autobus, réparations localisées en fondation, scellement des fissures, resurfaçage, glissières de sécurité, remplissage de nids-de-poule;

Attendu que la Ville de Montréal met à la disposition des arrondissements des devis- type et des ententes-cadres liées à diverses activités d'entretien, de maintien et de réfection des rues et trottoirs;

Attendu que le cheminement d'un projet du Programme de réfection routière d'arrondissement (PRR) est généralement d'une durée d'une année pour la planification, la conception et la réalisation;

Attendu que le moment où les appels d'offre sont lancés au cours de l'année a une influence sur les coûts des travaux et le potentiel de retard impossible à reprendre en cours d'hiver;

Attendu qu'au cours des dernières années, il est arrivé que l'arrondissement ne réalise pas son PRR annuel ou ne le réalise que partiellement;

Attendu que d'autres arrondissements d'envergure semblable réussissent à réaliser davantage de kilomètres de réfection routière chaque année, notamment l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce qui réalisera près de 22 kilomètres en 2016;

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De mandater la direction générale de l'arrondissement afin qu'elle propose un plan de rattrapage d'entretien et de réfection du réseau viaire.

Un débat s'engage.

Monsieur le Maire François William Croteau demande le vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Votent contre: Guillaume Lavoie, François William Croteau, François Limoges

LA MOTION EST REJETÉE.

Rejetée.

12.03
CA16 26 0149

Motion d'appui au projet de l'école Sainte-Bibiane présentée par la CSDM

ATTENDU QUE l'école Sainte-Bibiane, située au 5755, 13e Avenue, construite en 1930 et fermée depuis 2014, a forcé le transfert de ses activités scolaires dans l'agrandissement de l'école Sans-Frontières;

ATTENDU QUE la capacité d'accueil du bâtiment est de 335 élèves de niveaux préscolaire 5 ans, primaire 1er cycle (1re et 2e année) ; 2e cycle (3e et 4e année); 3e cycle : 5e et 6e année;

ATTENDU QUE le degré de détérioration du bâtiment de l'école Ste-Bibiane, une réhabilitation complète sera nécessaire pour la reprise des activités scolaires à cette adresse;

ATTENDU QUE la capacité d'accueil du quartier Rosemont est déficiente et des projets d'ajout d'espace ont déjà été approuvés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ou sont dans l'attente d'une approbation;

ATTENDU QUE, selon les prévisions démographiques du MEES, sans ajout d'espace aux bâtiments existants, nous prévoyons un déficit de 61 classes dans les écoles primaires de Rosemont pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE les projets d'ajout d'espace en attente d'approbation au MEES prévoient l'ajout de 44 classes et le projet de réhabilitation de l'école Ste-Bibiane représente 13 classes actuellement non disponibles à la scolarisation;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie donne son appui à la Commission scolaire de Montréal afin qu'elle obtienne le financement du MEES pour commencer dans les plus brefs délais les travaux de réhabilitations nécessaires à la réouverture de l'école Ste-Bibiane.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.

20.01
CA16 26 0150

Approbation d'une convention avec l'organisme « La Maisonnette des parents » pour la réalisation du projet « Camp parents-enfants s'amuse » - Octroi d'une contribution financière totale de 5 858 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2016

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme « La Maisonnette des Parents » dans le cadre du projet « Camp parents-enfants s'amuse », pour l'année 2016.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1163318001

20.02

CA16 26 0151

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Le Théâtre de la botte trouée » pour la réalisation du projet d'animation « Les ruelles enchantées » dans huit ruelles et parcs de l'arrondissement pendant la période estivale 2016 - Octroi d'une contribution financière totale de 10 000 \$ - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Le Théâtre de la botte trouée » afin de le soutenir dans la préparation et la réalisation du projet d'animation « Les ruelles enchantées » dans huit ruelles et parcs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pendant la période estivale 2016.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière totale de 10 000 \$ à l'organisme « Le Théâtre de la botte trouée » pour l'année 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1163581003

20.03

CA16 26 0152

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, pour la réalisation de la « Fête des aînés - Unis pour le bien-être des aînés 2016 » - Octroi d'une contribution financière totale de 3 000 \$ - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, afin de le soutenir dans la préparation et la réalisation de la « Fête des aînés - Unis pour le bien-être des aînés » 2016, au parc Molson et en cas d'intempéries au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, le 18 juin 2016.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme « Société de

développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, pour l'année 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1163581004

20.04
CA16 26 0153

Approbation de cinq projets de quartier et du projet d'arrondissement dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal pour les années 2016 et 2017 - Approbation de quatre conventions avec chacun des organismes porteurs des projets - Octroi d'une contribution financière totale de 167 000 \$, à même les crédits reçus de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les cinq projets de quartier et le projet d'arrondissement du 375^e anniversaire de Montréal.

D'approuver quatre conventions de contribution financière avec chacun des organismes porteurs de projets soit « Diffusion A.G.C. Montréal », « Toxique Trottoir », « Scène Ouverte » et « Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie », pour la réalisation des projets « *375 interventions d'art public, Sur les rails, Les Amuse-Bouches et Page blanche* ».

D'octroyer une contribution financière totale de 167 000 \$ sur deux ans pour les quatre conventions.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions de contribution financière.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1160125001

20.05
CA16 26 0154

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « S. I. D. A. C. Plaza St-Hubert » pour la réalisation du projet « À nous la marquise 2016 » - Octroi d'une contribution financière totale de 3 109 \$ - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec l'organisme « S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert » afin de le soutenir dans la préparation et la réalisation du projet « À nous la marquise » sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pendant la période estivale 2016.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 3 109 \$ à l'organisme « S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert », pour l'année 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1163581006

20.06

CA16 26 0155

Octroi d'une contribution financière totale de 1 500 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Mu » pour la réalisation d'une murale au 6654, rue Saint-Dominique, dans le cadre d'un appui complémentaire au programme d'art mural, volet 1-2016 de la Ville de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 500 \$ à l'organisme « Mu » en 2016 pour la réalisation d'une murale au 6654, rue Saint-Dominique dans le cadre d'un appui complémentaire au programme d'art mural, volet 1-2016 de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1163581007

20.07

CA16 26 0156

Octroi d'une contribution financière totale de 750 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, pour la réalisation de murales dans les ruelles vertes sur le territoire de Rosemont-La Petite-Patrie, dans le cadre d'un appui complémentaire au programme d'art mural, volet 2-2016 de la Ville de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 750 \$ à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, pour la réalisation de murales dans les ruelles vertes sur le territoire de Rosemont-La Petite-Patrie dans le cadre d'un appui complémentaire au programme d'art mural, volet 2-2016 de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1163581008

20.08
CA16 26 0157

Octroi d'une contribution financière totale de 29 833 \$, pour l'année 2016, à la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL14-06028-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 29 833 \$, pour l'année 2016, à la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1163581009

20.09
CA16 26 0158

Octroi d'une contribution financière totale de 32 893 \$, pour l'année 2016, à la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL14-06029-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 32 893 \$ pour l'année 2016 à la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1163581010

20.10
CA16 26 0159

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie » pour la réalisation du Rendez-vous culturel 2016 - Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie », établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, afin de le soutenir dans la réalisation du Rendez-vous culturel 2016.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme « Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie », pour l'année 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1163581012

20.11
CA16 26 0160

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont inc. » (SODER) - Octroi d'une contribution financière totale de 2 856 \$, à même le budget de fonctionnement, pour soutenir la réalisation des « Jeux de la rue 2016 »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont inc. » (SODER).

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière de 2 856 \$ à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont inc. » (SODER), pour soutenir la réalisation des Jeux de la rue 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1167050003

20.12
CA16 26 0161

Octroi d'une contribution financière totale de 8 552,12 \$ à l'organisme « La Maison grise de Montréal » sous forme d'exemption des frais d'abattage et d'élagage d'arbres situés sur le domaine public

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière estimée à 8 552,12 \$, incluant les taxes, à l'organisme « La Maison grise de Montréal » sous forme d'exemption des frais d'abattage et d'élagage d'arbres situés sur le domaine public de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1160284014

20.13
CA16 26 0162

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet pilote « Biquette à Montréal » - Autorisation de l'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du projet pilote « Biquette à Montréal » au parc du Pélican, du 9 juillet au 7 août 2016 - Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) », établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière.

D'autoriser la délivrance à titre gratuit d'un permis d'occupation du domaine public dans le cadre du projet pilote « Biquette à Montréal », qui se déroulera dans le parc du Pélican, du 9 juillet au 7 août 2016.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » pour la réalisation du projet pilote « Biquette à Montréal ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1156600010

20.14
CA16 26 0163

Autorisation d'une dépense totale de 527 050 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 477 250 \$, taxes incluses, à « Axe Construction inc. », pour la réalisation de travaux de réfection du kiosque de musique et divers travaux au parc Molson, situé au 6550, rue Molson - Appel d'offres public RPPA15-09065-OP (8 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 527 050,00 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du kiosque de musique et divers travaux au parc Molson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « Axe Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 477 250,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publique RPPA15-09065-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 83,39% par l'arrondissement, pour un montant de 439 500,40 \$ incluant les taxes et à 16,61% par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) pour un montant de 87 549,60 \$ incluant les taxes.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1161035003

20.15
CA16 26 0164

Autorisation d'une dépense totale de 62 427,98 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « 9467866 Canada inc. » (Automobiles Silver Star), pour la fourniture d'un camion-fourgon utilitaire avec empattement de 170", carrosserie extra longue moteur 6 cylindres, toit surélevé et P.T.A.C. de 11 030 livres, de couleur rouge Jupiter - Appel d'offres public 16-15190 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 62 427,98 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un camion-fourgon utilitaire avec empattement de 170", carrosserie extra longue moteur 6 cylindres, toit surélevé et P.T.A.C. de 11 030 livres, de couleur rouge jupiter, le cas échéant.

D'accorder à « 9467866 Canada inc. » (Automobiles Silver Star), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 62 427,98 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat - Appel d'offres public 16-15190 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1164646006

20.16
CA16 26 0165

Approbation de modifications à l'annexe A du contrat de services accordé à la « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. » pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert pour la saison 2016 et 2017, relativement à la nouvelle réglementation sur l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les modifications à l'annexe A du contrat de services accordé à la « Société de Développement Environnemental de Rosemont (SODER) inc. » pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert pour la saison 2016 et 2017 (Résolution CA16 26 0061), tel que décrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1166957002

20.17
CA16 26 0166

Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement aux activités d'immobilisation financées au comptant pour un montant de 40 334,68 \$ - Autorisation d'une dépense de 88 343,46 \$, taxes incluses, afin de procéder à l'octroi d'un contrat au même montant à « Cité Nissan Gabriel S.E.C. », pour la fourniture de deux automobiles électriques de marque Nissan Leaf 2016, version SV de couleur blanche, pour la Division des parcs et la Division de la voirie - Appel d'offres public 16-15007 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits au montant de 40 334,68 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement aux activités d'immobilisation financées au comptant.

D'autoriser une dépense au montant total de 88 343,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture de deux automobiles électriques de marque Nissan Leaf 2016, version SV, de couleur blanche, pour la Division des parcs et la Division de la voirie de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

D'accorder à « Cité Nissan Gabriel S.E.C. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 88 343,46\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15007 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1160081006

20.18

CA16 26 0167

Autorisation d'une dépense de 390 584,38 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Équipement Twin inc. », pour la fourniture et l'installation de quatre bennes basculantes de 15 pieds sur quatre châssis de camion fournis par la Ville, de marque Michel Gohier, BB-150 - Entente d'approvisionnement 789455 (CG120351) - Appel d'offres public 12-11944 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 390 584,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de quatre bennes basculantes de 15 pieds sur quatre châssis de camions fournis par la Ville de Montréal, de marque Michel Gohier, BB-150.

D'accorder à l'entreprise « Équipement Twin inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 390 584,38\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11944 (1 soumissionnaire) - Entente d'achat numéro 789455 (CG 12 0351).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1160081007

20.19

CA16 26 0168

Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement aux activités d'immobilisation financées au comptant pour un montant de 191 479,35 \$ - Octroi d'un contrat de 209 694,85 \$, taxes incluses à « Camions Excellence Peterbilt inc. », pour la fourniture d'un camion châssis cabine 4 X 2 à « Cabine basculante » - Appel d'offres public 16-15163 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 191 476,35 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement aux activités d'immobilisation financées au comptant.

D'autoriser une dépense au montant total de 209 694,85 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un camion châssis cabine 4 X 2 à cabine basculante, le cas échéant.

D'accorder à « Camions Excellence Peterbilt inc. », le seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 209 694,85 \$,

taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16 15163 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1164646007

20.20
CA16 26 0169

Autorisation d'une dépense totale de 366 976,18 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 297 444,35 \$, taxes incluses, à « Les entreprises de construction Ventec inc. » pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis (RMT), sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV16-04026-OP (8 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 62 578,14\$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « IGF Vigilance » pour la surveillance (contrat RPPS15-12087-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 6 953,69 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS14-02011-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale au montant de 366 976,18 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis (RMT), sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'accorder à « Les entreprises de construction Ventec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 297 444,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV16-04026-OP (8 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale au montant de 62 578,14 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de réparation mineure de trottoirs.

D'accorder à « IGF Vigilance inc. » le mandat à cette fin, au même montant, conformément aux documents de l'entente (contrat RPPS15-12087-OP).

D'autoriser une dépense maximale au montant de 6 953,69 \$, taxes incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de construction de dos d'âne allongés.

D'accorder à « Groupe ABS », le mandat à cette fin, au même montant, conformément aux documents de l'entente (contrat RPPS14-02011-OP).

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Madame la conseillère Érika Duchesne demande le vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre: Érika Duchesne, Marc-André Gadoury

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Adopté à la majorité.
1160963028

20.21
CA16 26 0170

Autorisation d'une dépense totale de 2 642 734,56 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à « Construction Larotek inc. » pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux et construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV16-04025 OP - (6 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 132 784,91 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « IGF Vigilance » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS15-12087-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 30 061,36 \$ et octroi d'un mandat à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS14-02011-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 2 642 734,56 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux et construction de trottoirs élargis (saillies).

D'accorder à « Construction Larotek inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 2 642 734,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV16-04025 OP (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale au montant de 132 784,91 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction.

D'accorder à « IGF Vigilance inc, » le mandat à cette fin, au même montant, conformément aux documents de l'entente (contrat RPPS15-12087-OP).

D'autoriser une dépense maximale au montant de 30 061,36 \$, taxes incluses, pour le contrôle de la qualité des matériaux lors des travaux de construction.

D'accorder à « Groupe ABS », le mandat à cette fin, au même montant, conformément aux documents de l'entente (contrat RPPS14-02011-OP).

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1162913008

30.01
CA16 26 0171

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 26 mars au 29 avril 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars au 29 avril 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 26 mars au 29 avril 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars au 29 avril 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1163879011

30.02
CA16 26 0172

Autorisation des virements budgétaires pour un montant total de 23 377 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2015 non réalisées

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 23 377 000 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2015 non réalisées.

Adoptée à l'unanimité.
1163879009

30.03
CA16 26 0173

Autorisation pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de modifier le mandat donné à M. Michel Depatie pour la tenue d'un concours sur invitation pour le choix d'une intervention artistique sur la Place Boyer afin d'y inclure aussi le choix d'interventions artistiques pour l'Espace Beaubien - Octroi d'une dépense de 304 414 \$, plus taxes, à même le programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales du programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de l'arrondissement pour l'acquisition des interventions de l'Espace Beaubien, la négociation du contrat avec l'artiste et le suivi de la réalisation des oeuvres - Contrat RPPS16-05029-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à modifier le mandat confié à M. Michel Depatie, coordonnateur recommandé par le Bureau d'art public de Montréal, pour y ajouter un concours pour des interventions artistiques pour l'Espace Beaubien et leur processus de sélection qui s'ajoute à celle déjà prévue sur la Place Boyer.

D'autoriser l'augmentation de la valeur initiale du contrat de M. Michel Depatie passant de 21 475 \$ à 24 475 \$, plus taxes, à même le montant de 144 675 \$, plus taxes, accordé préalablement en 2015.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à mandater M. Stéphane Bertrand pour accompagner l'arrondissement dans la planification et la mise en œuvre du projet intégré (volet Espace Beaubien et volet Place Boyer), préparer le contrat d'exécution d'interventions artistiques pour le volet Espace Beaubien et accompagner l'artiste pour le travail de conception et de réalisation.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer l'avenant de la convention de services professionnels de M. Michel Depatie, à prendre toute décision relative au projet intégré (volet Espace Beaubien et volet Place Boyer), y compris la signature du contrat avec l'artiste retenu pour l'acquisition des interventions après la tenue du concours sur invitation.

D'autoriser une dépense de 304 414 \$, plus taxes, pour l'acquisition et l'installation des interventions artistiques de l'Espace Beaubien et l'accompagnement de l'artiste par M. Stéphane Bertrand.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1163581011

40.01

CA16 26 0174

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Tour à vélo », « Dîner en plein air Société Grics », « La fête nationale du Québec », « Animation de la place Shamrock - Phase II », « Parcours du vélo Fruixi pour la saison 2016 », « VHS - Van Horne station » et approbation d'un protocole d'entente avec « L'Association des restaurateurs de rue du Québec », « Ciné-parcs », « Tango dans le parc », « Concerts jeunesse dans le parc Dante », « Biquettes à Montréal », « Théâtre La Roulotte », « La cuvée d'été » et approbation d'un protocole d'entente avec « La Cuvée de Montréal », « Nzaha 2016 », « Marché Molson », « Défi Atome 2016 », « Concert Campbell », « Course TROIS, 2, 1, GO! »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2016-26-030 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2016-26-031 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance 2016-26-032 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521)*, l'ordonnance 2016-26-033 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de

l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'approuver le protocole d'entente entre l'Association des restaurateurs de rue du Québec et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de la série d'événements « VHS - Van Horne station ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente.

D'approuver le protocole d'entente entre La Cuvée de Montréal et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « La cuvée d'été ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.
1166762004

40.02
CA16 26 0175

Édiction d'une ordonnance - Mise à sens unique de la circulation sur l'avenue Shamrock, en direction ouest, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la mise à sens unique sur l'avenue Shamrock, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent, selon l'énoncé suivant :

- de retirer la signalisation de stationnement interdit, entre 8 h et 9 h, les mardis et jeudis, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur le côté nord;
- de retirer la signalisation de stationnement interdit, entre 8 h et 9 h, les lundis et mercredis, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur le côté sud;
- de retirer la signalisation de stationnement limité à 60 minutes, entre 9 h et 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes SRRR (secteur 53), sur le côté sud;
- de retirer la signalisation de stationnement réservé aux résidents sur rue, entre 9 h et 23 h, sur le côté nord;
- de retirer la signalisation de stationnement tarifé, RA 148 et RA 151, sur le côté nord;
- de retirer la signalisation de stationnement tarifé, RA 159, RA 160, RA 161, RA 162, RA 163 et RA 164, sur le côté sud;
- d'installer une signalisation d'arrêt interdit en tout temps sur les côtés nord et sud.

D'autoriser la modification de la signalisation selon l'énoncé suivant :

- de conserver une seule voie de circulation d'une largeur de 3,5 m, vers l'ouest;
- de récupérer la voie de circulation vers l'est pour créer un espace public d'une largeur de 7,5 m, sur une distance d'environ 72 m;

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2016-26-034, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1161340002

40.03

CA16 26 0176

Édiction d'une ordonnance - Programme des ruelles vertes - Interdiction de la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans cinq ruelles localisées dans l'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance no 2016-26-035, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans cinq ruelles localisées dans l'arrondissement.

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

D'amender l'ordonnance no 2016-26-035 comme suit :

- De retirer l'interdiction de la circulation dans l'un des deux tronçons transversaux de la ruelle à l'est de la rue Chabot, entre la rue des Carrières et la rue Dandurand, de la circulation des véhicules routiers en provenance de l'approche sud-ouest.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Adoptée à l'unanimité.
1167219002

40.04

CA16 26 0177

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement latéral sur 2 étages d'une maison unifamiliale de type cottage jumelé pour le bâtiment situé au 3090, rue Delfosse, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le second projet de résolution suivant:

1. D'autoriser l'agrandissement latéral sur 2 étages d'une maison unifamiliale de type cottage jumelé pour le bâtiment situé au 3090, rue Delfosse. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 52 et 60 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à l'alignement de construction.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :

1° les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés identifiés A-100, A-110, A-111, A-200, A-201, préparés par Henri Cleinge architecte, estampillés en date du 14 avril 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, lesquels documents sont joints comme annexe au sommaire;

2° le projet devra être approuvé, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279);

3° un dépôt en garantie au montant de 8 074,00 \$, soit l'évaluation monétaire approximative de 6 000 \$ basée sur la méthode de la Société d'arboriculture du Québec additionnée au montant forfaitaire d'abattage établi à partir du règlement tarifaire RCA-123 s'élevant à 2 074 \$. Ce dépôt visant à assurer la conservation ou, le cas échéant, le remplacement de l'arbre situé le plus au nord, sera remboursable en tout ou en partie un an après les travaux de construction, conditionnellement à la survie de l'arbre dont l'état de santé fera l'objet d'une évaluation suite aux travaux. Le coût des interventions préventives ou correctives, élagage et/ou abattage, sera soustrait de ce montant et transféré à la division des parcs, la seule autorisée à intervenir sur l'arbre.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1140963069

40.05
CA16 26 0178

Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-47) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) et le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-47), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Un débat s'engage.

Monsieur le Maire François William Croteau demande le vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre: Marc-André Gaudoury, Érika Duchesne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Adoptée à la majorité.
1160963004

40.06
CA16 26 0179

Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Relocalisation des zones SRRR de l'avenue Shamrock sur la rue Saint-Dominique

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer, sur la rue Saint-Dominique, entre la rue Jean-Talon Est et l'avenue Shamrock, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 53,1 m, incluant une entrée charretière de 11,4 m, à environ 8,8 m au nord de l'avenue Shamrock.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1161316002

Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-46), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-46), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

De modifier le « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-46) comme suit :

- À l'article 8, remplacer 100m² par 50m²;
- À l'article 11, remplacer 100m² par 50m².

Un débat s'engage.

Le conseiller Marc-André Gadoury demande le vote sur l'amendement.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre: Marc-André Gaudoury, Érika Duchesne

Dissidence : Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Adoptée à la majorité.
1150963089

40.08

CA16 26 0181

Édiction d'une ordonnance - Réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur les rues artérielles, à 30 km/h sur les rues artérielles aux abords des parcs et écoles, ainsi qu'une réduction de la limite de vitesse à 30 km/h sur les rues collectrices de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter une ordonnance numéro 2016-26-036 déterminant la limite de vitesse à 40 km/h sur toutes les rues artérielles de l'arrondissement, à l'exception des artères portant un numéro de route provincial, soit les rues St-Denis (route 335), Sherbrooke (route 138) et Pie-IX (route 125) et déterminant la limite de vitesse à 30 km/h sur ces mêmes rues artérielles aux abords des parcs et des écoles et déterminant la limite de vitesse à 30 km/h sur toutes les rues collectrices de l'arrondissement.

De transmettre, en vertu de l'article 626 du *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q., c. C-24.2), une copie certifiée conforme de la résolution et de l'ordonnance accompagnée d'un plan de signalisation et d'un plan d'information au Ministère des Transports du Québec dans les 15 jours suivants son adoption.

Adoptée à l'unanimité.
1162913009

70.01

CA16 26 0182

Prendre acte du dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution CA15 26 0336 du 7 décembre 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution CA15 26 0336 du 7 décembre 2015, le tout rétroactivement au 1er janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité.
1160284015

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 59.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2016.